

Séance : 11 juin 2024

Numéro : 4

Objet : Cotisation 2024 –
Fédération de la chasse

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le onze juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 mai 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
12 membres présents, 3 membres représentés, 12 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne-Marie CONSTANS, Jean-François VIDAL.

Membres absents : Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jacques GARDE (excusé), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le montant de la cotisation de la Fédération de la Chasse concernant le service SIG a été fixée à 3000 euros lors du dernier Comité Syndical.

Toutefois, cette délibération ne faisait pas état du montant de la part fixe à hauteur de 400 euros, correspondant à la strate des entités d'échelon départemental.

Pour rappel, cette cotisation comprend :

- un accès au portail cartographique X'MAP ;
- de l'assistance et du support sur le logiciel QGIS ;
- des impressions grand format (A0) de plans ;

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant de la cotisation telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL